

Rentrée 2011

Classes de première

spécial nouveau lycée

Toutes
les filières
passées
au crible

► La voie générale

Série ES

Série L

Série S

► La voie technologique

Série STI2D

Série STL

Série STD2A

Série ST2S

Série STG

Série TMD

Série Hôtellerie

Série STAV

La nouvelle classe de 1^{re} : deuxième temps fort de la réforme du lycée

La voie générale
La voie technologique

Vous allez entrer en septembre prochain dans **vosre classe de 1^{re} qui fait partie du cycle terminal (1^{re} et terminale)** du nouveau lycée.

Vous y découvrirez une nouvelle organisation des enseignements ainsi que **des programmes rénovés** :

- dans les **trois séries générales** ES, L et S ;
- dans les **trois séries technologiques** Sciences et Technologies de l'Industrie et du Développement Durable (STI2D), Sciences et Technologies de Laboratoire (STL) et Sciences et Technologies du Design et des Arts Appliqués (STD2A). Cette rénovation des enseignements des séries technologiques a été pensée pour vous permettre de poursuivre des études supérieures les plus diversifiées possibles ;
- seules, pour l'instant, ne sont pas encore concernées par la réforme les séries Sciences et Technologies de la Santé et du Social (ST2S), Sciences et Technologies de la Gestion (STG), Sciences et Technologies de l'Agronomie et du Vivant (STAV), Hôtellerie et Techniques de la Musique et de la Danse (TMD). Elles vous seront présentées comme les autres séries ici.

Après la classe de 2^{de}, où vous suivez **des enseignements d'exploration qui vous permettent, sans prédéterminer une quelconque orientation, de tester vos choix de séries en vue de la classe de 1^{re}**, vous allez ensuite vous spécialiser progressivement de la 1^{re} à la terminale.

Mais vous bénéficierez encore en 1^{re} d'un large tronc commun (60 % des enseignements) qui permettra à ceux qui en auront le désir et la volonté de modifier leur parcours et de bénéficier de passerelles entre les voies générale et technologique, en cours ou en fin d'année scolaire et, au sein de chaque voie, entre les différentes séries. Comme en 2^{de}, des dispositifs tels que **l'accompagnement personnalisé** et **le tutorat** seront autant de points d'appui qui vous permettront de faire l'apprentissage progressif de vos choix d'orientation, en vous projetant au-delà du baccalauréat.

Cette année sera aussi **vosre premier rendez-vous avec le baccalauréat** au travers des épreuves anticipées dont vous trouverez ici les contenus et les coefficients. Ce « **CLASSES DE 1^{RE} • SPÉCIAL NOUVEAU LYCÉE • RENTRÉE 2011** » a été conçu de manière à ce que vous puissiez à la fois le découvrir dans sa globalité mais aussi sous forme de chapitres qui sont autant de fiches autonomes sur les différentes séries ou voies. Il vous offre aussi facilement, par une série de liens sur les contenus de notre site **onisep.fr** ou **monorientationligne.fr**, la possibilité de lier vos réflexions sur vos choix d'orientation à la connaissance des métiers et de leurs débouchés. L'esprit du nouveau lycée est bien aussi de vous apprendre à anticiper votre avenir.

Pascal Charvet, Directeur de l'Onisep

Calendrier général de la réforme du lycée

Rentrée 2009

Voie professionnelle : mise en place de la nouvelle classe de 2^{de} conduisant au baccalauréat professionnel en 3 ans.

Rentrée 2010

Voies générale et technologique : mise en place de la nouvelle classe de 2^{de}.

Voie professionnelle : mise en place de la nouvelle classe de 1^{re}.

Rentrée 2011

Voie générale : nouvelles classes de 1^{re}.

Voie technologique : nouvelles classes de 1^{re} Sciences et Technologies de l'Industrie et du Développement Durable (STI2D), Sciences et Technologies de Laboratoire (STL) et Sciences et Technologies du Design et des Arts Appliqués (STD2A).

Rentrée 2012

Voie générale : nouvelles classes de terminale.

Voie technologique : nouvelles classes de terminale Sciences et Technologies de l'Industrie et du Développement Durable (STI2D), Sciences et Technologies de Laboratoire (STL) et Sciences et Technologies du Design et des Arts Appliqués (STD2A).

Votre nouvelle 1^{re} va vous permettre

- ▶ d'orienter progressivement vos études entre la classe de 1^{re} et la classe de terminale grâce à un large tronc commun des enseignements ;
- ▶ des changements plus faciles d'orientation entre les séries ;
- ▶ d'être mieux accompagnés et aidés dans le choix des études supérieures qui vous conviennent et de vous donner les moyens de mieux réussir.

La voie générale

La voie générale

Série ES

Série L

Série S

La nouvelle organisation des classes de 1^{re} : une culture commune et un début de spécialisation

Des enseignements communs aux trois séries (littéraire, économique et sociale, scientifique) de 15 h sur un total hebdomadaire de 26 h 30 à 28 h selon les séries qui :

- donnent une culture générale commune fondamentale pour la compréhension du monde moderne ;
- facilitent des changements éventuels de série grâce à cette culture générale commune.

Un cas particulier : en série L, certains enseignements sont optionnels (langue vivante 3, langue vivante 1 ou 2 approfondie, langues et cultures de l'Antiquité, enseignements artistiques, mathématiques).

Des parcours d'études davantage personnalisés

2 heures hebdomadaires d'accompagnement personnalisé pour tous dans la continuité de celui dont vous avez bénéficié en classe de 2^{de}.

Des travaux personnels encadrés ou des enseignements technologiques en langue étrangère pour :

- aider à apprendre, pour travailler en croisant les disciplines ;
- vous initier à une démarche de projet ;
- vous préparer aux méthodes de l'enseignement supérieur.

Une préparation aux choix d'orientation grâce à un tutorat et à des stages pour tous ceux qui le souhaitent, en dehors des heures de cours obligatoires.

L'accompagnement personnalisé

Ce nouvel espace pédagogique s'intègre à votre emploi du temps :

- les enseignants de toutes les disciplines peuvent y participer ;
- son organisation est proposée par les équipes pédagogiques et approuvée par le conseil d'administration de l'établissement.

Des activités variées vous sont proposées pour répondre le plus étroitement et le plus efficacement possible à vos besoins :

- du soutien pour vous aider en cas de difficultés ponctuelles ou plus profondes ;
- de l'approfondissement, pour vous permettre d'élargir vos connaissances ;
- une aide à l'orientation pour construire et mûrir votre projet de formation et d'orientation.

Le tutorat pour vous aider à mieux maîtriser votre projet d'orientation

• Le tuteur est votre personne référente tout au long de votre scolarité.

- Tous les enseignants – dont les documentalistes – et les conseillers principaux d'éducation peuvent tenir cette fonction.

Les nouveaux programmes en séries générales

Des enseignements communs (français, histoire-géographie, éducation civique sociale et juridique, EPS et langues vivantes) pour :

- renforcer la maîtrise de la langue française et de la communication en langue étrangère ;
- consolider les savoirs fondamentaux, notamment en donnant des repères culturels, littéraires et historiques ;
- contribuer à la formation citoyenne ;
- développer l'esprit critique, l'autonomie et la responsabilité notamment dans l'usage des médias informatisés.

Des enseignements spécifiques

• **En série Économique et Sociale (ES) :** un enseignement rénové de sciences économiques et sociales pour s'approprier progressivement les concepts, méthodes et problématiques essentiels des 3 sciences sociales (science économique, sociologie et science politique) ;

Un enseignement de mathématiques pour acquérir un bagage solide et adapté aux poursuites d'études en économie et en sciences humaines.

• **En série Littéraire (L) :** un enseignement de littérature qui diversifie les approches du texte littéraire et enrichit le dialogue de la littérature avec les autres langages artistiques.

Un nouvel enseignement de littérature étrangère en langue étrangère.

Dans ces 2 séries (L et ES) est aussi dispensé un enseignement de sciences.

• **En série Scientifique (S) :** pour permettre la poursuite d'études scientifiques en assimilant contenu et méthode.

En mathématiques, acquérir les notions et concepts fondamentaux au travers d'activités de recherches et de résolution de problèmes ;

En physique-chimie et en sciences de la vie et de la Terre, mettre l'accent sur la démarche expérimentale ;

En sciences de l'ingénieur, développer les compétences permettant l'étude, l'analyse et la conception de systèmes pluritechnologiques complexes.

Des stages pour rendre les parcours plus fluides

Des stages de remise à niveau pour éviter le redoublement :

- pour acquérir ou consolider vos compétences, vos méthodes et votre maîtrise des contenus disciplinaires ;
- en cours ou en fin d'année pour les élèves qui le souhaitent et en font la demande ou sur recommandation du conseil de classe.

Des stages passerelles pour changer d'orientation :

- pour changer de voie (générale, technologique ou professionnelle) ou de série et acquérir les compléments d'enseignement indispensables ;
- en cours ou en fin d'année pour les élèves qui le souhaitent et en font la demande ou sur recommandation du conseil de classe.

Organisation des classes de 1^{re} générale ES, L et S à compter de la rentrée 2011

La voie générale

Série ES

Série L

Série S

Enseignements communs aux 3 séries	Horaires
Français	4 h
Histoire-géographie	4 h
LV1 et LV2 a b	4 h 30
Éducation physique et sportive c	2 h
Éducation civique, juridique et sociale d	30 min
Accompagnement personnalisé	2 h
Travaux personnels encadrés e	1 h
Heures de vie de classe	10 h annuelles

Enseignements spécifiques à chaque série					
Série ES	Horaires	Série L	Horaires	Série S	Horaires
Sciences économiques et sociales	5 h	Littérature	2 h	Mathématiques	4 h
Mathématiques	3 h	Littérature étrangère en langue étrangère	2 h	Physique-chimie	3 h
Sciences	1 h 30	Sciences	1 h 30	Sciences de la vie et de la Terre ou Sciences de l'ingénieur ou Biologie, agronomie, territoire et développement durable h e	3 h
		Un enseignement obligatoire au choix parmi : - arts f - arts du cirque - LCA : latin g - LCA : grec g - LV3 a b - LV1 ou LV2 approfondies - Mathématiques	5 h		7 h
			8 h		6 h
			3 h		
			3 h		

Enseignements facultatifs					
a) 2 enseignements au plus parmi :		a) 2 enseignements au plus parmi :		a) 2 enseignements au plus parmi :	
- LV3 a b	3 h	- LV3 a b g	3 h	- LV3 a b	3 h
- LCA : latin	3 h	- LCA : latin g	3 h	- LCA : latin	3 h
- LCA : grec	3 h	- LCA : grec g	3 h	- LCA : grec	3 h
- éducation physique et sportive	3 h	- éducation physique et sportive	3 h	- éducation physique et sportive	3 h
- arts f	3 h	- arts f	3 h	- arts f	3 h
				- hippologie et équitation h	3 h
				- pratiques sociales et culturelles h	3 h
				- pratiques professionnelles h	3 h
b) atelier artistique	72 h annuelles	b) atelier artistique	72 h annuelles	b) atelier artistique	72 h annuelles

- a** La langue vivante 2 ou 3 peut être étrangère ou régionale.
- b** Enseignement auquel peut s'ajouter 1h avec un assistant de langue.
- c** Les élèves désirant poursuivre l'enseignement d'exploration d'EPS de 2^{de} de 5 h bénéficient d'un enseignement complémentaire de 4 h en plus de l'enseignement obligatoire. Dans ce cas, le cumul de cet enseignement complémentaire avec l'option facultative d'EPS n'est pas autorisé.
- d** Enseignement dispensé en groupe à effectif réduit.
- e** Travaux personnels encadrés (TPE) s'appuyant prioritairement sur les disciplines dominantes de la série. Pour les choix de « sciences de l'ingénieur » et de « biologie, agronomie, territoire et développement durable » en série S, les TPE sont intégrés dans l'horaire de cette discipline. Pour les élèves ayant choisi un enseignement complémentaire d'EPS de 4 h, les TPE peuvent porter sur l'EPS.
- f** Au choix parmi : arts plastiques, cinéma-audiovisuel, danse, histoire des arts, musique ou théâtre. Les élèves ont la possibilité de cumuler en enseignement obligatoire au choix et en option facultative 2 enseignements relevant d'un même domaine artistique ou non.
- g** Un même enseignement de langues et cultures de l'Antiquité (LCA) ou de LV3 ne peut être choisi au titre de l'enseignement obligatoire au choix et au titre de l'option facultative.
- h** Enseignements assurés uniquement dans les lycées d'enseignement général et technologique agricoles.

Organisation des classes de 1^{re} générale par séries à compter de la rentrée 2011

La voie générale

Série ES

Série L

Série S

La 1^{re} Économique et Sociale (ES)

Enseignements communs	Horaires
Français	4 h
Histoire-géographie	4 h
LV1 et LV2 a b	4 h 30
Éducation physique et sportive c	2 h
Éducation civique, juridique et sociale d	30 min
Accompagnement personnalisé	2 h
Travaux personnels encadrés e	1 h
Heures de vie de classe	10 h annuelles
Enseignements spécifiques	Horaires
Sciences économiques et sociales	5 h
Mathématiques	3 h
Sciences	1 h 30
Enseignements facultatifs	Horaires
a) 2 enseignements au plus parmi :	
- LV3 a b	3 h
- LCA : latin	3 h
- LCA : grec	3 h
- éducation physique et sportive	3 h
- arts f	3 h
b) atelier artistique	72 h annuelles

Épreuves anticipées obligatoires en 1^{re} ES

Liste des épreuves	Coefficients	Nature de l'épreuve	Durée
Français	2	écrite	4 h
Français	2	orale	20 min
Sciences *	-	-	-
TPE (travaux personnels encadrés)	2 **	orale	30 min pour un groupe de 3 candidats

a La langue vivante 2 ou 3 peut être étrangère ou régionale.

b Enseignement auquel peut s'ajouter 1 h avec un assistant de langue.

c Les élèves désirant poursuivre l'enseignement d'exploration d'EPS de 2^{de} de 5 h bénéficient d'un enseignement complémentaire de 4 h en plus de l'enseignement obligatoire. Dans ce cas, le cumul de cet enseignement complémentaire d'EPS de 4 h, les TPE peuvent porter sur l'EPS.

d Enseignement dispensé en groupe à effectif réduit.

e Travaux personnels encadrés (TPE) s'appuyant prioritairement sur les disciplines dominantes de la série. Pour les élèves ayant choisi un enseignement complémentaire d'EPS de 4 h, les TPE peuvent porter sur l'EPS.

f Au choix parmi : arts plastiques, cinéma-audiovisuel, danse, histoire des arts, musique ou théâtre.

Les élèves ont la possibilité de cumuler en enseignement obligatoire au choix et en option facultative 2 enseignements relevant d'un même domaine artistique ou non.

* L'épreuve anticipée de « sciences » remplace l'ancienne épreuve anticipée d'« enseignement scientifique ». Pas de texte officiel paru (sur la nature, coeff. de l'épreuve) à l'heure où nous rédigeons. Note de service à paraître courant 1^{er} semestre 2011.

** Seuls les points supérieurs à la moyenne sont retenus et multipliés par 2.

Organisation des classes de 1^{re} générale par séries à compter de la rentrée 2011

La voie générale
Série ES
Série L
Série S

La 1^{re} Littéraire (L)

Enseignements communs	Horaires
Français	4 h
Histoire-géographie	4 h
LV1 et LV2 a b	4 h 30
Éducation physique et sportive c	2 h
Éducation civique, juridique et sociale d	30 min
Accompagnement personnalisé	2 h
Travaux personnels encadrés e	1 h
Heures de vie de classe	10 h annuelles
Enseignements spécifiques	Horaires
Littérature	2 h
Littérature étrangère en langue étrangère	2 h
Sciences	1 h 30
Un enseignement obligatoire au choix parmi :	Horaires
- arts f	5 h
- arts du cirque	8 h
- LCA : latin g	3 h
- LCA : grec g	3 h
- LV3 a b	3 h
- LV1 ou LV2 approfondies	3 h
- mathématiques	3 h
Enseignements facultatifs	Horaires
a) 2 enseignements au plus parmi :	
- LV3 a b g	3 h
- LCA : latin g	3 h
- LCA : grec g	3 h
- éducation physique et sportive	3 h
- arts f	3 h
b) atelier artistique	72 h annuelles

- a** La langue vivante 2 ou 3 peut être étrangère ou régionale.
- b** Enseignement auquel peut s'ajouter 1h avec un assistant de langue.
- c** Les élèves désirant poursuivre l'enseignement d'exploration d'EPS de 2^{de} de 5 h bénéficient d'un enseignement complémentaire de 4 h en plus de l'enseignement obligatoire. Dans ce cas, le cumul de cet enseignement complémentaire avec l'option facultative d'EPS n'est pas autorisé.
- d** Enseignement dispensé en groupe à effectif réduit.
- e** Travaux personnels encadrés (TPE) s'appuyant prioritairement sur les disciplines dominantes de la série. Pour les élèves ayant choisi un enseignement complémentaire d'EPS de 4h, les TPE peuvent porter sur l'EPS.
- f** Au choix parmi : arts plastiques, cinéma-audiovisuel, danse, histoire des arts, musique ou théâtre. Les élèves ont la possibilité de cumuler en enseignement obligatoire au choix et en option facultative 2 enseignements relevant d'un même domaine artistique ou non.
- g** Un même enseignement de langues et cultures de l'Antiquité (LCA) ou de LV3 ne peut être choisi au titre de l'enseignement obligatoire au choix et au titre de l'option facultative.

* L'épreuve anticipée de « sciences » remplace l'ancienne épreuve anticipée d'« enseignement scientifique ». Pas de texte officiel paru (sur la nature, coeff. de l'épreuve) à l'heure où nous rédigeons. Note de service à paraître courant 1^{er} semestre 2011.

** Seuls les points supérieurs à la moyenne sont retenus et multipliés par 2.

Épreuves anticipées obligatoires en 1^{re} L

Liste des épreuves	Coefficients	Nature de l'épreuve	Durée
Français et littérature	3	écrite	4 h
Français et littérature	2	orale	20 min
Sciences *	-	-	-
TPE (travaux personnels encadrés)	2 **	orale	30 min pour un groupe de 3 candidats

Organisation des classes de 1^{re} générale par séries à compter de la rentrée 2011

La voie générale

Série ES

Série L

Série S

La 1^{re} Scientifique (S)

Enseignements communs	Horaires
Français	4 h
Histoire-géographie	4 h
LV1 et LV2 a b	4 h 30
Éducation physique et sportive c	2 h
Éducation civique, juridique et sociale d	30 min
Accompagnement personnalisé	2 h
Travaux personnels encadrés e	1 h
Heures de vie de classe	10 h annuelles
Enseignements spécifiques	Horaires
Mathématiques	4 h
Physique-chimie	3 h
Sciences de la vie et de la Terre ou Sciences de l'ingénieur ou Biologie, agronomie, territoire et développement durable g e	3 h 7 h 6 h
Enseignements facultatifs	Horaires
a) 2 enseignements au plus parmi :	
- LV3 a b	3 h
- LCA : latin	3 h
- LCA : grec	3 h
- éducation physique et sportive	3 h
- arts f	3 h
- hippologie et équitation g	3 h
- pratiques sociales et culturelles g	3 h
- pratiques professionnelles g	3 h
b) atelier artistique	72 h annuelles

Épreuves anticipées obligatoires en 1^{re} S

Liste des épreuves	Coefficients	Nature de l'épreuve	Durée
Français	2	écrite	4 h
Français	2	orale	20 min
TPE (travaux personnels encadrés)	2 *	orale	30 min pour un groupe de 3 candidats
Histoire-géographie **	3	écrite	4 h (composition et exercices)

a La langue vivante 2 ou 3 peut être étrangère ou régionale.

b Enseignement auquel peut s'ajouter 1h avec un assistant de langue.

c Les élèves désirant poursuivre l'enseignement d'exploration d'EPS de 2^{de} de 5 h bénéficient d'un enseignement complémentaire de 4 h en plus de l'enseignement obligatoire. Dans ce cas, le cumul de cet enseignement complémentaire avec l'option facultative d'EPS n'est pas autorisé.

d Enseignement dispensé en groupe à effectif réduit.

e Travaux personnels encadrés (TPE) s'appuyant prioritairement sur les disciplines dominantes de la série. Pour les choix de « sciences de l'ingénieur » et de « biologie, agronomie, territoire et développement durable », les TPE sont intégrés dans l'horaire de cette discipline. Pour les élèves ayant choisi un enseignement complémentaire d'EPS de 4 h, les TPE peuvent porter sur l'EPS.

f Au choix parmi : arts plastiques, cinéma-audiovisuel, danse, histoire des arts, musique ou théâtre. Les élèves ont la possibilité de cumuler en enseignement obligatoire au choix et en option facultative 2 enseignements relevant d'un même domaine artistique ou non.

g Enseignements assurés uniquement dans les lycées d'enseignement général et technologique agricoles.

* Seuls les points supérieurs à la moyenne sont retenus et multipliés par 2.

** L'histoire-géographie est une nouvelle épreuve anticipée. Elle porte sur le programme d'histoire-géographie de 1^{re}. Elle se constitue d'une épreuve écrite (4 h, coeff. 3), qui comprend 2 parties :
- dans la 1^{re} partie, le candidat rédige une composition en réponse à un sujet d'histoire ou de géographie ;
- la 2^{de} partie se compose de 2 exercices : l'un en histoire, l'autre en géographie :
- en histoire : analyse d'un ou 2 documents
- en géographie : analyse d'un ou 2 documents, ou production graphique (réalisation d'un croquis ou d'un schéma d'organisation spatiale d'un territoire). L'évaluation de l'épreuve est globale. À titre indicatif, la 1^{re} partie compte pour 10 points ; dans la 2^{de} partie, chaque exercice compte pour 5 points.

La voie technologique

Les séries Sciences et Technologies Industrielles (STI) et Sciences et Technologies de Laboratoire (STL) sont remplacées par 3 nouvelles séries

Des enseignements communs aux 2 séries Sciences et Technologies de l'Industrie et du Développement Durable ; Sciences et Technologies de Laboratoire (53 % du total de l'horaire), 17 h sur un total hebdomadaire de 32 h pour chaque série.

Articulées autour d'une formation technologique plus polyvalente, ces nouvelles séries vous préparent plus largement à des poursuites d'études supérieures diversifiées (BTS, DUT, CPGE, écoles d'ingénieurs, université) :

- Sciences et Technologies de l'Industrie et du Développement Durable (STI2D) ;
- Sciences et Technologies du Design et des Arts Appliqués (STD2A) ;
- Sciences et Technologies de Laboratoire (STL).

La nouvelle série STI2D

La série Sciences et Technologies de l'Industrie et du Développement Durable (STI2D) a pour objectif de préparer à des poursuites d'études supérieures diversifiées. La pédagogie innovante, qui s'y développe autour de travaux impliquant des démarches expérimentales et des démarches de projet, permet d'acquérir à la fois des compétences et des connaissances scientifiques et technologiques. Cette pédagogie est mise en œuvre à partir des supports et des démarches qui caractérisent la technologie du XXI^e siècle (celle de la téléphonie mobile, des nouvelles sources d'énergie, du développement durable, des bâtiments « intelligents » à faible consommation d'énergie...).

La série STL

La série Sciences et Technologies de Laboratoire (STL) a pour objectif de préparer à des poursuites d'études supérieures diversifiées. La pédagogie innovante, qui s'y développe autour de travaux impliquant des démarches expérimentales et des démarches de projet, permet d'acquérir à la fois des compétences et des connaissances scientifiques et technologiques.

La voie technologique

Série STI2D

Série STL

Série STD2A

Série ST2S

Série STG

Série TMD

Série Hôtellerie

Série STAV

L'accompagnement personnalisé

Ce nouvel espace pédagogique s'intègre à votre emploi du temps :

- les enseignants de toutes les disciplines peuvent y participer ;
- son organisation est proposée par les équipes pédagogiques et approuvée par le conseil d'administration de l'établissement.

Des activités variées vous sont proposées pour répondre le plus étroitement et le plus efficacement possible à vos besoins :

- du soutien pour vous aider en cas de difficultés ponctuelles ou plus profondes ;
- de l'approfondissement, pour vous permettre d'élargir vos connaissances ;
- une aide à l'orientation pour construire et mûrir votre projet de formation et d'orientation.

Série STI2D

Série STL

Série STD2A

Série ST2S

Série STG

Série TMD

Série Hôtellerie

Série STAV

Cette pédagogie est mise en œuvre à partir de manipulations en laboratoire qui font appel à des techniques d'observation, de mesure, d'analyse, ainsi qu'à des techniques de fabrication des produits de différents secteurs : santé, environnement, bio-industries et industries de la chimie, qui caractérisent la technologie du XXI^e siècle (génie génétique, nanotechnologies, bio-informatique...).

La nouvelle série STD2A remplace la spécialité « arts appliqués » de STI

La série Sciences et Technologies du Design et des Arts Appliqués (STD2A) est une première étape vers une poursuite d'études supérieures. On y construit le socle nécessaire à chaque lycée pour un accès futur à l'enseignement supérieur, dans l'ensemble des formations préparant aux métiers du design et aux métiers d'art. La pédagogie innovante qui y est mise en œuvre s'appuie sur des démarches expérimentales qui conduisent les élèves à appréhender, de manière active, les univers complexes du design et des métiers d'art.

Des enseignements communs aux séries Sciences et Technologies de l'Industrie et du Développement Durable (STI2D) et Sciences et Technologies de Laboratoire (STL)

Comme dans les séries générales, ces enseignements vous donnent une culture générale pour mieux comprendre le monde moderne.

Les mathématiques et la physique-chimie constituent le tronc commun scientifique des futurs bacheliers, technologiques, industriels et de laboratoire.

Dans chacune des 2 séries (STI2D et STL) vous seront proposés :

- des enseignements technologiques communs à toutes les spécialités ;
- des enseignements spécifiques à chaque spécialité : ce sont des approfondissements des enseignements technologiques transversaux.

Le tutorat pour vous aider à mieux maîtriser votre projet d'orientation

- Le tuteur est votre personne référente tout au long de votre scolarité.
- Tous les enseignants – dont les documentalistes – et les conseillers principaux d'éducation peuvent tenir cette fonction.

Série STI2D

Série STL

Série STD2A

Série ST2S

Série STG

Série TMD

Série Hôtellerie

Série STAV

En STI2D

- **Énergies et Environnement (EE)** : analyse et création de solutions techniques relatives à l'énergie et à sa gestion. Prise en compte de l'efficacité énergétique des systèmes, de leur impact sur l'environnement. Exemple : adapter une nouvelle source d'énergie à un système existant pour améliorer son efficacité énergétique et valider la réalisation à l'aide d'une maquette fonctionnelle.
- **Systèmes d'Information et Numérique (SIN)** : analyse et création de solutions techniques relatives aux flux d'information (voix, données, images). Gestion de l'information, développement de systèmes virtuels, transmission et restitution. Exemple : modifier un programme de commande pour ajouter de nouvelles fonctions d'un système mécatronique.
- **Innovation Technologique et Éco-Conception (ITEC)** : analyse et création de solutions techniques associant à la technologie de la mécanique celle de l'électronique, de l'informatique et des réseaux de communication. Prise en compte des contraintes techniques, économiques et environnementales. Exemple : modifier et prototyper les pièces d'un mécanisme pour améliorer ses performances et diminuer l'impact écologique d'un système.
- **Architecture et Construction (AC)** : analyse et création de solutions techniques relatives au domaine de la construction et à la matière. Prise en compte des contraintes d'usage, réglementaires, économiques et environnementales.

En STL

- **Biotechnologies** : étude des systèmes vivants (exploration, amélioration et utilisation des biosystèmes). Avec pour domaines : identification et culture des micro-organismes, contrôle et fabrication de bioproduits (aliments fermentés et produits agroalimentaires, produits de l'environnement, produits cosmétiques...) ; étude de l'environnement (épuration biochimique et microbiologique de l'eau...) ; biologie moléculaire (recherche et identification de protéines, d'ADN...) ; analyses médicales (exploration de la physiologie et de la pathologie humaines).
- **Sciences Physiques et Chimiques en Laboratoire** : étude des sciences appliquées en laboratoire et en métrologie. Avec pour domaines : énergie, produits chimiques, pharmaceutiques et agroalimentaires, textiles, aéronautique, analyse médicale et biologique, traitement (eaux, déchets, pollution, air...), météorologie, etc.

Des stages pour rendre les parcours plus fluides

Des stages de remise à niveau pour éviter le redoublement :

- pour acquérir ou consolider vos compétences, vos méthodes et votre maîtrise des contenus disciplinaires ;
- en cours ou en fin d'année pour les élèves qui le souhaitent et en font la demande ou sur recommandation du conseil de classe.

Des stages passerelles pour changer d'orientation :

- pour changer de voie (générale, technologique ou professionnelle) ou de série et acquérir les compléments d'enseignement indispensables ;
- en cours ou en fin d'année pour les élèves qui le souhaitent et en font la demande ou sur recommandation du conseil de classe.

Série STI2D

Série STL

Série STD2A

Série ST2S

Série STG

Série TMD

Série Hôtellerie

Série STAV

Les nouveaux programmes en séries technologiques

De nouvelles disciplines et des contenus renouvelés

- En série Sciences et Technologies de l'Industrie et du Développement Durable (STI2D) : des enseignements organisés selon trois domaines (matière, énergie, information) qui caractérisent la technologie industrielle actuelle ; qui s'appliquent à l'ensemble des produits et systèmes dans tous les domaines techniques.

- En série Sciences et Technologies de Laboratoire (STL) Spécialité Biotechnologies : des enseignements centrés autour des bio-agents tels que les cellules, les bactéries, les virus, les biomolécules (enzymes, anticorps...) ; de leur recherche, de leur quantification, de leur utilisation, des paramètres technologiques influençant la qualité des techniques mises en œuvre ; de l'analyse des risques biologiques et de leur prévention.

Spécialité Sciences Physiques et Chimiques en Laboratoire : elle est organisée autour de trois modules : image ; chimie et développement durable ; ouverture vers le monde de la recherche ou de l'industrie et projet.

Des enseignements de mathématiques et physique-chimie communs aux deux séries

Ils vous entraînent à la démarche scientifique et à la résolution de problèmes dans les domaines liés aux technologies industrielles ou de laboratoire.

Ils vous donnent la maîtrise des outils mathématiques indispensables et vous apprennent les lois et modèles physiques et chimiques fondamentaux.

En série Sciences et Technologies du Design et des Arts Appliqués (STD2A)

Des enseignements en quatre pôles disciplinaires (arts, techniques et civilisations ; démarche créative ; pratiques en arts visuels ; technologies) pour :

- acquérir une culture du design ;
- engager une pratique expérimentale du design.

Organisation des classes de 1^{re} technologique STI2D, STL et STD2A

La voie technologique

Série STI2D

Série STL

Série STD2A

Série ST2S

Série STG

Série TMD

Série Hôtellerie

Série STAV

La 1^{re} Sciences et Technologies de l'Industrie et du Développement Durable (STI2D) et la 1^{re} Sciences et Technologies de Laboratoire (STL)

Enseignements obligatoires communs aux séries STI2D et STL		Horaires	
Mathématiques		4 h	
Physique-chimie		3 h	
Français		3 h	
Histoire-géographie		2 h	
Langues vivantes 1 et 2 ^a		3 h	
Éducation physique et sportive ^b		2 h	
Accompagnement personnalisé		2 h	
Heures de vie de classe		10 h annuelles	
Enseignements obligatoires spécifiques			
Série STI2D	Horaires	Série STL	Horaires
Enseignements technologiques transversaux	7 h	Chimie-biochimie-sciences du vivant	4 h
-	-	Mesure et instrumentation	2 h
Enseignement technologique en langue vivante 1 ^c	1 h	Enseignement technologique en langue vivante 1 ^c	1 h
Un enseignement spécifique selon la spécialité retenue parmi :		Un enseignement spécifique selon la spécialité retenue parmi :	
- architecture et construction	5 h	- biotechnologies	6 h
- énergies et environnement	5 h	- sciences physiques et chimiques en laboratoire	6 h
- innovation technologique et éco-conception	5 h		
- systèmes d'information et numérique	5 h		
Enseignements facultatifs		Horaires	
a) 2 enseignements au plus parmi :			
- éducation physique et sportive		3 h	
- arts ^d		3 h	
b) atelier artistique		72 h annuelles	

^a La langue vivante 1 est étrangère. La langue vivante 2 peut être étrangère ou régionale. L'horaire élève indiqué correspond à une enveloppe globalisée pour ces deux langues vivantes. À l'enseignement d'une langue vivante peut s'ajouter 1h avec un assistant de langue.

^b Les élèves désirant poursuivre l'enseignement d'exploration d'EPS de 2^{de} de 5 h bénéficient d'un enseignement complémentaire de 4 h en plus de l'enseignement obligatoire. Dans ce cas, le cumul de cet enseignement complémentaire avec l'enseignement facultatif d'EPS n'est pas autorisé. Par ailleurs, ces élèves ne peuvent choisir qu'un seul enseignement facultatif.

^c Enseignement dispensé en langue vivante 1 pris en charge conjointement par un enseignant d'une discipline technologique et un enseignant de langue vivante.

^d Au choix parmi : arts plastiques, cinéma-audiovisuel, danse, histoire des arts, musique ou théâtre.

Organisation des classes de 1^{re} technologique STI2D, STL et STD2A

La voie technologique

Série STI2D

Série STL

Série **STD2A**

Série ST2S

Série STG

Série TMD

Série Hôtellerie

Série STAV

La 1^{re} Sciences et Technologies du Design et des Arts Appliqués (STD2A)

Enseignements obligatoires	Horaires
Français	3 h
Histoire-géographie	2 h
Langues vivantes 1 et 2 a	3 h
Éducation physique et sportive b	2 h
Physique-chimie	3 h
Mathématiques	3 h
Design et arts appliqués	13 h
Design et arts appliqués en langue vivante 1 c	1 h
Accompagnement personnalisé	2 h
Heures de vie de classe	10 h annuelles
Enseignements facultatifs	Horaires
a) 2 enseignements au plus parmi : - éducation physique et sportive - arts d	3 h 3 h
b) atelier artistique	72 h annuelles

a La langue vivante 1 est étrangère. La langue vivante 2 peut être étrangère ou régionale. L'horaire élève indiqué correspond à une enveloppe globalisée pour ces deux langues vivantes. À l'enseignement d'une langue vivante peut s'ajouter 1h avec un assistant de langue.

b Les élèves désirant poursuivre l'enseignement d'exploration d'EPS de 2^{de} de 5 h bénéficient d'un enseignement complémentaire de 4 h en plus de l'enseignement obligatoire. Dans ce cas, le cumul de cet enseignement complémentaire avec l'enseignement facultatif d'EPS n'est pas autorisé. Par ailleurs, ces élèves ne peuvent choisir qu'un seul enseignement facultatif.

c Enseignement en langue vivante 1 pris en charge conjointement par un enseignant d'une discipline technologique et un enseignant de langue vivante.

d Au choix parmi : arts plastiques, cinéma-audiovisuel, danse, histoire des arts, musique ou théâtre.

Organisation des classes de 1^{re} technologique par séries

La voie technologique

Série STI2D

Série STL

Série STD2A

Série ST2S

Série STG

Série TMD

Série Hôtellerie

Série STAV

La 1^{re} Sciences et Technologies de l'Industrie et du Développement Durable (STI2D)

Enseignements obligatoires communs	Horaires
Mathématiques	4 h
Physique-chimie	3 h
Français	3 h
Histoire-géographie	2 h
Langues vivantes 1 et 2 ^a	3 h
Éducation physique et sportive ^b	2 h
Accompagnement personnalisé	2 h
Heures de vie de classe	10 h annuelles
Enseignements obligatoires spécifiques	Horaires
Enseignements technologiques transversaux	7 h
Enseignement technologique en langue vivante 1 ^c	1 h
Un enseignement spécifique selon la spécialité retenue parmi :	
- architecture et construction	5 h
- énergies et environnement	5 h
- innovation technologique et éco-conception	5 h
- systèmes d'information et numérique	5 h
Enseignements facultatifs	Horaires
a) 2 enseignements au plus parmi :	
- éducation physique et sportive	3 h
- arts ^d	3 h
b) atelier artistique	72 h annuelles

Épreuves anticipées obligatoires en 1^{re} STI2D et en 1^{re} STL à compter de la rentrée 2011

Liste des épreuves	Coefficients	Nature de l'épreuve	Durée
Français	2	écrite	4 h
Français	1	orale	20 min
Histoire-géographie	1	orale	20 min

^a La langue vivante 1 est étrangère. La langue vivante 2 peut être étrangère ou régionale. L'horaire élève indiqué correspond à une enveloppe globalisée pour ces deux langues vivantes.

À l'enseignement d'une langue vivante peut s'ajouter 1h avec un assistant de langue.

^b Les élèves désirant poursuivre l'enseignement d'exploration d'EPS de 2^{de} de 5 h bénéficient d'un enseignement complémentaire de 4h en plus de l'enseignement obligatoire.

Dans ce cas, le cumul de cet enseignement complémentaire avec l'enseignement facultatif d'EPS n'est pas autorisé.

Par ailleurs, ces élèves ne peuvent choisir qu'un seul enseignement facultatif.

^c Enseignement dispensé en langue vivante 1 pris en charge conjointement par un enseignant d'une discipline technologique et un enseignant de langue vivante.

^d Au choix parmi : arts plastiques, cinéma-audiovisuel, danse, histoire des arts, musique ou théâtre.

Organisation des classes de 1^{re} technologique par séries

La voie technologique

Série STI2D
Série STL
 Série STD2A
 Série ST2S
 Série STG
 Série TMD
 Série Hôtellerie
 Série STAV

La 1^{re} Sciences et Technologies de Laboratoire (STL)

Enseignements obligatoires communs	Horaires
Mathématiques	4 h
Physique-chimie	3 h
Français	3 h
Histoire-géographie	2 h
Langues vivantes 1 et 2 a	3 h
Éducation physique et sportive b	2 h
Accompagnement personnalisé	2 h
Heures de vie de classe	10 h annuelles
Enseignements obligatoires spécifiques	Horaires
Chimie-biochimie-sciences du vivant	4 h
Mesure et instrumentation	2 h
Enseignement technologique en langue vivante 1 c	1 h
Un enseignement spécifique selon la spécialité retenue parmi :	
- biotechnologies	6 h
- sciences physiques et chimiques en laboratoire	6 h
Enseignements facultatifs	Horaires
a) 2 enseignements au plus parmi :	
- éducation physique et sportive	3 h
- arts d	3 h
b) atelier artistique	72 h annuelles

a La langue vivante 1 est étrangère. La langue vivante 2 peut être étrangère ou régionale. L'horaire élève indiqué correspond à une enveloppe globalisée pour ces deux langues vivantes.

À l'enseignement d'une langue vivante peut s'ajouter 1h avec un assistant de langue.

b Les élèves désirant poursuivre l'enseignement d'exploration d'EPS de 2^{de} de 5 h bénéficient d'un enseignement complémentaire de 4 h en plus de l'enseignement obligatoire.

Dans ce cas, le cumul de cet enseignement complémentaire avec l'enseignement facultatif d'EPS n'est pas autorisé.

Par ailleurs, ces élèves ne peuvent choisir qu'un seul enseignement facultatif.

c Enseignement dispensé en langue vivante 1 pris en charge conjointement par un enseignant d'une discipline technologique et un enseignant de langue vivante.

d Au choix parmi : arts plastiques, cinéma-audiovisuel, danse, histoire des arts, musique ou théâtre.

Épreuves anticipées obligatoires en 1^{re} STI2D et en 1^{re} STL à compter de la rentrée 2011

Liste des épreuves	Coefficients	Nature de l'épreuve	Durée
Français	2	écrite	4 h
Français	1	orale	20 min
Histoire-géographie	1	orale	20 min

Organisation des classes de 1^{re} technologique par séries

La voie technologique

Série STI2D

Série STL

Série STD2A

Série ST2S

Série STG

Série TMD

Série Hôtellerie

Série STAV

La 1^{re} Sciences et Technologies du Design et des Arts Appliqués (STD2A)

Enseignements obligatoires	Horaires
Français	3 h
Histoire-géographie	2 h
Langues vivantes 1 et 2 a	3 h
Éducation physique et sportive b	2 h
Physique-chimie	3 h
Mathématiques	3 h
Design et arts appliqués	13 h
Design et arts appliqués en langue vivante 1 c	1 h
Accompagnement personnalisé	2 h
Heures de vie de classe	10 h annuelles
Enseignements facultatifs	Horaires
a) 2 enseignements au plus parmi : - éducation physique et sportive - arts d	3 h 3 h
b) atelier artistique	72 h annuelles

Épreuves anticipées obligatoires en 1^{re} STD2A à compter de la rentrée 2011

Liste des épreuves	Coefficients	Nature de l'épreuve	Durée
Français	2	écrite	4 h
Français	1	orale	20 min
Histoire-géographie	1	orale	20 min

a La langue vivante 1 est étrangère. La langue vivante 2 peut être étrangère ou régionale. L'horaire élève indiqué correspond à une enveloppe globalisée pour ces deux langues vivantes. À l'enseignement d'une langue vivante peut s'ajouter 1h avec un assistant de langue.

b Les élèves désirant poursuivre l'enseignement d'exploration d'EPS de 2^{de} de 5 h bénéficient d'un enseignement complémentaire de 4 h en plus de l'enseignement obligatoire. Dans ce cas, le cumul de cet enseignement complémentaire avec l'enseignement facultatif d'EPS n'est pas autorisé. Par ailleurs, ces élèves ne peuvent choisir qu'un seul enseignement facultatif.

c Enseignement en langue vivante 1 pris en charge conjointement par un enseignant d'une discipline technologique et un enseignant de langue vivante.

d Au choix parmi : arts plastiques, cinéma-audiovisuel, danse, histoire des arts, musique ou théâtre.

Série STI2D

Série STL

Série STD2A

Série ST2S

Série STG

Série TMD

Série Hôtellerie

Série STAV

Les séries qui ne sont pas encore touchées par la réforme : ST2S, STG, STAV, Hôtellerie et TMD

Alors que la réforme du lycée sera effective dès la **rentrée 2011** pour les classes de :

- 1^{re} Économique et sociale (ES),
- 1^{re} Littéraire (L),
- 1^{re} Scientifique (S),
- 1^{re} Sciences et Technologies de l'Industrie et du Développement Durable (STI2D),
- 1^{re} Sciences et Technologies de Laboratoire (STL),
- 1^{re} Sciences et Technologies du Design et des Arts Appliqués (STD2A),

le calendrier d'application de la réforme du lycée est décalé à la **rentrée 2012** pour les classes de :

- 1^{re} Sciences et Technologies de la Santé et du Social (ST2S),
- 1^{re} Sciences et Technologies de la Gestion (STG),
- 1^{re} Sciences et Technologies de l'Agronomie et du Vivant (STAV),

le calendrier d'application de la réforme du lycée est décalé à la **rentrée 2012** pour les classes de :

- terminale Économique et sociale (ES),
- terminale Littéraire (L),
- terminale Scientifique (S),
- terminale Sciences et Technologies de l'Industrie et du Développement Durable (STI2D),
- terminale Sciences et Technologies de Laboratoire (STL),
- terminale Sciences et Technologies du Design et des Arts Appliqués (STD2A),

le calendrier d'application de la réforme du lycée est décalé à la **rentrée 2013** pour les classes de :

- terminale Sciences et Technologies de la Santé et du Social (ST2S),
- terminale Sciences et Technologies de la Gestion (STG),
- terminale Sciences et Technologies de l'Agronomie et du Vivant (STAV).

Quant aux séries Techniques de la Musique et de la Danse (TMD) et Hôtellerie, la réflexion est en cours.

À noter

Ce bouleversement de calendrier ne change rien sur le fond. Le contenu de la réforme sera le même pour les séries STG, ST2S et STAV : accompagnement personnalisé, tutorat, stages de remise à niveau ou encore stages passerelles.

Source actu Onisep.fr 15/11/2010
<http://www.onisep.fr/Toute-l-actualite-nationale/Etudes-au-lycee-et-CFA/Reforme-en-2012-pour-les-series-STG-ST2S-et-STAV>

Organisation des classes de 1^{re} technologique par séries

La voie technologique

Série STI2D

Série STL

Série STD2A

Série ST2S

Série STG

Série TMD

Série Hôtellerie

Série STAV

La 1^{re} Sciences et Technologies de la Santé et du Social (ST2S)

Enseignements obligatoires	Horaires
Sciences et techniques sanitaires et sociales	9 h
Biologie et physiopathologie humaines	4 h
Français	3 h
Sciences physiques et chimiques	3 h
Mathématiques	3 h
LV1	2 h
Histoire-géographie	1 h 30
Éducation physique et sportive ^a	2 h
Heures de vie de classe	10 h annuelles
2 enseignements facultatifs au plus ^b	Horaires
LV2 ^c	2 h
Éducation physique et sportive	3 h
Arts ^d	3 h

Épreuves anticipées obligatoires 1^{re} ST2S

Liste des épreuves	Coefficients	Nature de l'épreuve	Durée
Français	2	écrite	4 h
Français	2	orale	20 min

^a Les élèves désirant poursuivre l'enseignement d'exploration d'EPS de 2^{de} bénéficient d'un enseignement complémentaire de 4 h « EPS de complément » en plus de l'enseignement obligatoire d'EPS.

Dans ce cas, le cumul avec l'option facultative d'EPS n'est pas autorisé.

De même, ces élèves ne peuvent choisir qu'une option facultative.

^b Seuls les points au-dessus de la moyenne sont pris en compte.

^c Langue vivante étrangère ou régionale.

^d Au choix parmi : arts plastiques ou cinéma-audiovisuel ou histoire des arts ou musique ou théâtre-expression dramatique ou danse.

Organisation des classes de 1^{re} technologique par séries

La voie technologique

Série STI2D

Série STL

Série STD2A

Série ST2S

Série STG

Série TMD

Série Hôtellerie

Série STAV

La 1^{re} Sciences et Technologies de la Gestion (STG)

Enseignements obligatoires	Spécialités/Horaires	
	Communication	Gestion
Économie-droit	4 h	4 h
Information et communication	5 h	3 h
Information et gestion	3 h	5 h
Management des organisations	2 h	2 h
Français	3 h	3 h
Mathématiques	3 h	3 h
LV1 et LV2 ^a ^b	5 h	5 h
Histoire-géographie	2 h	2 h
EPS	2 h	2 h
Heures de vie de classe	10 h annuelles	10 h annuelles
2 enseignements facultatifs au plus ^c	Horaires	
Langue vivante ^b	2 h	2 h
EPS ^d	3 h	3 h
Arts ^e	3 h	3 h

- ^a Langue vivante étrangère ou régionale.
- ^b L'horaire est globalisé pour l'enseignement de la LV1 et de la LV2.
- ^c Seuls les points au-dessus de la moyenne sont pris en compte.
- ^d Les élèves désirant poursuivre l'enseignement d'exploration d'EPS de 2^{de} bénéficient d'un enseignement complémentaire de 4 h (« EPS de complément ») en plus de l'enseignement obligatoire d'EPS. Dans ce cas, le cumul avec l'option facultative d'EPS n'est pas autorisé. De même, ces élèves ne peuvent choisir qu'une option facultative.
- ^e Au choix parmi : arts plastiques, cinéma-audiovisuel, histoire des arts, musique, théâtre-expression dramatique, arts du cirque ou danse.

Épreuves anticipées obligatoires en 1^{re} STG

Liste des épreuves	Coefficients	Nature de l'épreuve	Durée
Français	2	écrite	4 h
Français	2	orale	20 min

Organisation des classes de 1^{re} technologique par séries

La voie technologique

Série STI2D

Série STL

Série STD2A

Série ST2S

Série STG

Série TMD

Série Hôtellerie

Série STAV

La 1^{re} Techniques de la Musique et de la Danse (TMD)

Enseignements obligatoires	Horaires
Français	4 h
LV1	3 h
Mathématiques	4 h
Sciences physiques	2 h
Histoire de l'art et des civilisations	1 h
Initiation au monde contemporain	1 h
Renforcement en philosophie ou Mathématiques a	1 h
EPS	5 h
Heures de vie de classe	10 h annuelles
Option instrument	
Technique musicale	2 h 30
Exécution instrumentale	2 h
Histoire de la musique et de la danse	1 h 30
Lecture instrumentale à vue b	30 min
Techniques du son b	1 h
Musique d'ensemble b	1 h 30
Option danse	
Technique musicale	2 h
Histoire de la musique et de la danse	1 h 30
Exécution chorégraphique	5 h
Anatomie b	1 h
2 enseignements facultatifs au plus*	
LV2 c	3 h
Arts plastiques	3 h
Harmonie ou Solfège ou Chorégraphie	2 h

Épreuves anticipées obligatoires en 1^{re} TMD

Liste des épreuves	Coefficients	Nature de l'épreuve	Durée
Français	2	écrite	4 h
Français	2	orale	20 min

a Mathématiques en 2^{de} et en 1^{re} uniquement.

b Ces disciplines peuvent faire l'objet d'une évaluation au second groupe d'épreuves.

c Ou langue régionale ou langue ancienne.

* Seuls les points au-dessus de 10 sont pris en compte.

Organisation des classes de 1^{re} technologique par séries

La voie technologique

Série STI2D

Série STL

Série STD2A

Série ST2S

Série STG

Série TMD

Série Hôtellerie

Série STAV

La série Hôtellerie

Enseignements obligatoires	Horaires
Français	3 h
LV1	3 h
LV2	3 h
Histoire-géographie touristique	2 h
Économie générale et touristique-droit	2 h
Gestion hôtelière	4 h
Mathématiques	2 h
Sciences appliquées	2 h
Technologie et méthodes culinaires	4 h
Service et commercialisation	4 h
Techniques d'accueil, d'hébergement et communication professionnelle	3 h
EPS	2 h
Heures de vie de classe	10 h annuelles
2 enseignements facultatifs au plus*	Horaires
LV3 a	3 h
EPS	3 h
Arts b	3 h

a Langue vivante étrangère ou régionale.

b Au choix parmi : arts plastiques, cinéma-audiovisuel, histoire des arts, musique, théâtre-expression dramatique, arts du cirque ou danse.

* Seuls les points au-dessus de 10 sont pris en compte.

Épreuves anticipées obligatoires en 1^{re} Hôtellerie

Liste des épreuves	Coefficients	Nature de l'épreuve	Durée
Français	2	écrite	4 h
Français	2	orale	20 min

Organisation des classes de 1^{re} technologique par séries

La voie technologique

Série STI2D

Série STL

Série STD2A

Série ST2S

Série STG

Série TMD

Série Hôtellerie

Série STAV

La 1^{re} Sciences et Technologies de l'Agronomie et du Vivant (STAV)

Enseignements obligatoires communs	Horaires (hebdomadaires indicatifs)
Français	2 h
LV1	2 h
EPS	2 h 30
Mathématiques	2 h 30
Informatique	30 min
Histoire-géographie	2 h
Éducation socioculturelle	1 h 30
Sciences économiques, sociales et de gestion	2 h
Biologie-écologie	2 h 30
Physique-chimie	2 h 30
Sciences et techniques	6 h
Non affectés*	3 h
Heures de vie de classe	10 h annuelles
Enseignements facultatifs	Horaires
EPS	3 h
LV2 (étrangère ou régionale)	3 h
Hippologie et équitation	3 h
Pratiques sociales et culturelles	3 h
Pratiques professionnelles	3 h

* Concernent essentiellement les sciences et techniques en fonction du domaine choisi (Production, Aménagement, Transformation des produits, Services en milieu rural).

Épreuves anticipées obligatoires en 1^{re} STAV

Liste des épreuves	Coefficients	Nature de l'épreuve	Durée
Français	3	écrite	3 h
Français	1	orale (contrôle continu en cours de formation durant la terminale)	-



onisep

L'info nationale et régionale sur les formations et les métiers

Office national d'information sur les enseignements et les professions • Ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative • Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche • Directeur de la publication : Pascal Charvet • Directeur adjoint : Alain Taupin • ÉDITIONS > Direction Cross-Média : Virginie Sainte-Rose, Arielle Girot • Rédactrice en chef : Laurence Congy • Rédaction : Aurélie Landru-Girardet, Sylvie Plumet • Correction : Valérie Doineau • RESSOURCES DOCUMENTAIRES > Direction : Catherine Méric • Documentation : Véronique Pavageau • STUDIO > Chef de studio : Bruno DELOBELLE • Maquette et mise en page : Corinne Dastot, Isabelle Sénéchal • Web > Direction : Cédric Nouvel • © Onisep Janvier 2011 • Dépôt légal : Janvier 2011 • Reproduction, même partielle, interdite sans accord préalable de l'Onisep.